

22 oct 1996 -17:00

Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres - du 22 octobre 1996

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16, rue de la Loi, le mardi 22 octobre 1996, de 9h30 à 11h, sous la présidence du Premier Ministre Jean-Luc Dehaene. Le Gouvernement a approuvé et a fait siens les engagements du Premier Ministre suite à la réunion avec les familles des enfants assassinés, enlevés et disparus, le 20/10/96. (communiqué 1 du 22/10/1996) En exécution du budget 1997, le Conseil a approuvé une série de projets d'arrêtés royaux d'application de deux lois-cadre du 26 juillet 1996. (communiqué 2 du 22/10/1996) D'autre part, il a approuvé un projet d'arrêté royal, qui règle les modalités administratives d'exécution de la législation relative aux entreprises d'insertion ainsi qu'aux sociétés à finalité sociale. (communiqué 3 du 22/10/1996)

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

22 oct 1996 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres - du 22 octobre 1996](#)

Engagements du Premier Ministre suite à la réunion avec les familles
des enfants assassinés, enlevés et disparus, le 20/10/96

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 1996 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres - du 22 octobre 1996](#)

Exécution du budget 1997

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 1996 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres - du 22 octobre 1996](#)

Demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe